

Motion 2586

Préservons nos arbres pour nos enfants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le réchauffement climatique est maintenant un phénomène avéré, aux conséquences significatives, en termes de conditions de vie et de santé publique en particulier ;
- que l'augmentation des températures enregistrées depuis plusieurs années génère des épisodes caniculaires difficiles à supporter pour la population ;
- que la végétalisation des espaces à forte densité d'habitations et/ou d'activités a démontré ses bienfaits dans la lutte contre les îlots de chaleur et les micropolluants, tout en améliorant le cadre et les conditions de vie des populations demeurant à proximité de sites arborisés ;
- que le patrimoine arboré contribue au bien-être de la population, dans les trois dimensions admises du développement durable (environnement, social, économie) ;
- les services écosystémiques rendus par les arbres, dont ceux indispensables pour lutter contre la perte de la biodiversité et la disparition des insectes en particulier,

invite le Conseil d'Etat

- à déterminer au niveau cantonal et/ou communal un pourcentage de canopée permettant de répondre aux besoins de la collectivité sur les plans environnemental et sociétal ;
- à améliorer dans la mesure du possible les futures planifications (plans directeurs, plans localisés de quartier, etc.) afin qu'elles répondent aux objectifs fixés en termes de climat, d'arbres, de biodiversité et de qualité de vie ;
- à réfléchir à un mécanisme d'encouragement pour inciter les propriétaires et promoteurs à modifier leurs projets pour répondre aux objectifs précités ;

- à promouvoir les démarches de plantation d'arbres chez les particuliers comme dans le cadre de projets et concours d'aménagement ;
- à collaborer activement avec les communes pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.